



## Démarches pour les entreprises

Les entreprises de toutes tailles désireuses d'accueillir des étudiants inscrits dans une université d'un autre pays du programme. Vous leur donnerez la possibilité d'acquérir des **compétences numériques spécifiques** en travaillant sur le terrain.

**Qui**  
peut  
participer?



Oui, les stagiaires Erasmus+ recevront une indemnité d'environ 500 € par mois qui leur sera payée directement par l'université. Vous êtes encouragés à augmenter le montant de cette indemnité.

**Les stagiaires**  
sont-ils payés?



**Qu'est-ce**  
que cela m'apporte en tant qu'entreprise?

Vous tirerez parti de stagiaires extrêmement motivés et doués – ainsi que de leurs idées neuves!

**Comment**  
puis-je participer aux Digital Opportunity Traineeships?

Merci de nous le demander ! Vous pouvez publier vos offres sur les sites Internet **Drop'pin@EURES** ou **ErasmusIntern** et les soumettre comme Digital Opportunity Traineeships. Vous pouvez également entrer directement en contact avec les universités pour faire connaître vos offres de stages. En participant aux Digital Opportunity Traineeships, vous vous engagez à respecter le **Cadre européen de qualité pour les stages**.

Les stagiaires peuvent être sélectionnés directement à partir de la plateforme sur laquelle l'offre est publiée. Parallèlement, les universités présélectionnent les candidats répondant aux critères des stagiaires Erasmus+ en fonction des directives du programme.

**Comment**  
puis-je sélectionner les stagiaires?

**Qu'apprendra**  
le stagiaire pendant le stage?

Beaucoup, nous l'espérons ! Vous préparez le salarié type que vous souhaitez employer grâce à une formation sur le terrain. Avant de commencer, vous et le stagiaire signerez une « Convention pédagogique de stage » définissant le contenu du stage et les résultats attendus.

